PROFESSIONNALISATION

AGEFOS PME PAYS DE LA LOIRE / POITOU-CHARENTES

BILAN 2011 DE LA PROFESSIONNALISATION

Contrat de Professionnalisation
Période de Professionnalisation
Droit Individuel a la Formation (DIF) et DIF portable
Préparation Opérationnelle à l'Emploi



AGEFOS PME, votre partenaire emploi-formation,
partout en France

La professionnalisation : qu'est-ce que c'est ?

La formation constitue un enjeu stratégique pour la pérennisation des entreprises et l'employabilité des salariés. Le réseau AGEFOS PME reste attentive au développement de la professionnalisation sur l'ensemble des territoires, en particulier auprès des TPE et des PME.

Grâce à la mobilisation du réseau AGEFOS PME qui, depuis quelques années, multiplie les opérations d'information auprès de ses PME adhérentes et de tous les acteurs de la formation, les entreprises et salariés ont de plus en plus accès au contrat et à la période de professionnalisation ainsi qu'au Droit individuel à la formation.

De nombreux dispositifs existent pour permettre à l'entreprise et à ses collaborateurs de progresser. Encore faut-il disposer de la bonne information au bon moment qu'il s'agisse :
- d'adapter les salariés aux évolutions économiques, technologiques, juridiques...
- de les fidéliser ou de les motiver,
- d'en intégrer de nouveaux,
- de développer de nouvelles compétences en fonction de la stratégie de l'entreprise.

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Recrutez et formez un salarié en réponse à vos besoins

Favoriser l'insertion ou la réinsertion des jeunes et des demandeurs d'emploi en leur permettant d'acquérir une qualification reconnue. Mais aussi, intégrer, fidéliser des nouvelles compétences dont votre entreprise a besoin.

> **VISION PRO : Votre contrat de professionnalisation sur mesure**
> Mis en place depuis fin 2011, il s'agit d'un contrat de professionnalisation adapté à votre métier, à votre organisation et à vos spécificités.

PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

Favorisez le maintien de vos salariés déjà en poste dans l'entreprise

Favoriser le maintien dans l'emploi de votre salarié en poste dans votre entreprise en renforçant son employabilité et en développant ses compétences.

DIF - DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Accompagnez vos salariés dans le cadre du DIF

> **DIF PRIORITAIRE :** Il permet au salarié de capitaliser chaque année des heures de formation pour construire son parcours professionnel.
>
> **DIF PORTABLE :** - Grâce à la portabilité, les droits acquis sont mobilisables chez un nouvel employeur et peuvent financer tout ou partie d'une action de formation du salarié dans la nouvelle entreprise.
> - Tout demandeur d'emploi, dont la rupture du contrat de travail ouvre droit à l'assurance chômage, peut mobiliser son DIF pendant une période de chômage.

POE - PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI INDIVIDUELLE

Recrutez un candidat formé et opérationnel

Former un demandeur d'emploi, préalablement à son embauche, en fonction des compétences requises pour une offre d'emploi, déposée à Pôle emploi.

CSP - CONTRAT DE SECURISATION PROFESSIONNELLE

Issu de la fusion entre la CRP (Convention de Reclassement Personnalisé) et le CTP (Contrat de Transition Professionnelle)

Facilitez le retour à l'emploi de vos salariés licenciés économiques

AGEFOS PME a publié un bilan CTP-CRP 2011. Pour le consulter, rapprochez-vous de votre conseiller en formation.

Les branches professionnelles et secteurs d'activité

Liste des branches et secteurs professionnels ayant désigné AGEFOS PME

ACTIVITÉS DE COMMERCE ET DE NÉGOCE

- Boucherie, Boucherie-Charcuterie et Traiteurs*
- Commerce, location et réparation, de matériels agricoles, de matériels de travaux publics, de bâtiment et de manutention, de matériels de plaisance, de jardins et d'espaces verts
- Commerce de détail de la chaussure
- Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles
- Commerce de détail de la librairie
- Commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, bureautique et informatique
- Commerce de détail des Fruits et Légumes, Épicerie, Produits Laitiers et Cavistes
- Commerce des articles de sport et d'équipement de loisirs
- Commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager
- Magasins prestataires de cuisine à usage domestique
- Négoce et industrie des produits du sol, engrais et produits connexes
- Négoce et distribution de combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers
- Négoce de l'ameublement
- Répartition pharmaceutique

ACTIVITÉS DE SERVICES

- Assistants maternels
- Caisse d'épargne
- Coiffure et professions connexes*
- Courtage d'assurances
- Diagnostic technique immobilier
- Enseignement privé hors contrat*
- Entreprises privées de services à la personne
- Experts-comptables et commissaires aux comptes
- Installation, entretien, réparation et dépannage de matériel aéraulique, thermique, frigorifique et connexes
- Gardiens, concierges et employés d'immeuble
- Hôtellerie de plein air
- Immobilier
- Organismes de tourisme
- Ports de plaisance
- Prestataires de service du secteur tertiaire
- Promotion Immobilière
- Remontées mécaniques et domaines skiables
- Restauration rapide
- Salariés du particulier employeur
- Sport*
- Thermalisme

ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

- Assainissement et maintenance industrielle*
- Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie et négoce en Pierres et Perles
- Cordonnerie industrielle
- Caoutchouc
- Industries électriques et gazières
- Imprimeries graphiques
- Navigation de plaisance
- Mareyage et salaison
- Miroiterie, transformation et négoce du verre
- Routage et publicité directe
- Sérigraphie
- Reliure, Brochure, Dorure
- Union des métiers du verre

AUTRES ACTIVITÉS

- Cultures marines
- Pêches maritimes

A SAVOIR

Depuis le 1er janvier 2012, AGEFOS PME est à nouveau agréée en tant qu'OPCA interprofessionnel et en tant qu'OPCA de diverses branches (arrêté du 20.09.2011 modifié par arrêté du 15.12.2011).

> Nous utilisons le terme « branche » pour désigner les branches (ou secteurs d'activité) qui adhèrent à l'AGEFOS PME, et le terme « interprofession » pour désigner toutes les entreprises n'entrant pas dans la qualification de «branche».

* secteurs professionnels relevant de l'Interprofession

Sommaire

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION 5

1 | Taille des entreprises bénéficiaires 5
2 | Âge des stagiaires 5
3 | Genre des stagiaires 6
4 | Catégorie socio-professionnelle des stagiaires 6
5 | Situation d'origine des stagiaires 6
6 | Niveau de formation initiale des stagiaires 7
7 | Niveau de qualification visée 7
8 | Durée des contrats 7
9 | Durée de formation en heures financées 8

PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION 9

1 | Taille des entreprises bénéficiaires 9
2 | Âge des stagiaires 9
3 | Genre des stagiaires 10
4 | Catégorie socio-professionnelle des stagiaires 10
5 | Niveau de formation initiale des stagiaires 10
6 | Niveau de qualification visée 11
7 | Durée des périodes 11
8 | Durée de formation en heures financées 11

DIF : DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION 12

1 | Âge des stagiaires 12
2 | Genre des stagiaires 12
3 | Catégorie socio-professionnelle des stagiaires 12

DIF PORTABLE 13

1 | Répartition des dossiers par département 13
2 | Âge des stagiaires 13
3 | Genre des stagiaires 14
4 | Catégorie socio-professionnelle des stagiaires 14

POE : PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI 15

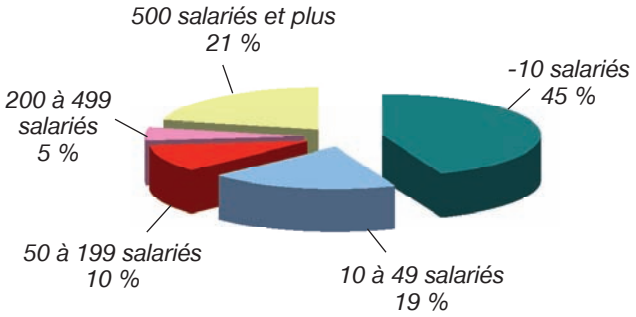
1 | Âge des stagiaires 15
2 | Genre des stagiaires 15
3 | Catégorie socio-professionnelle des stagiaires 15

Contrat de professionnalisation

ÉLÉMENTS CLÉS

2 206 contrats (1 852 contrats en 2010, soit une hausse de 18 %).
Engagement : 13 390 757 € pour un coût moyen de **6 070 €.**
Sur les 2 206 contrats, 1 916 sont signés en CDD contre 290 en CDI.
64 % des contrats sont signés par des entreprises de moins 50 salariés (dont plus d'1/3 signés par des entreprises de moins de 10 salariés).
84 % sont des contrats jeunes.
64 % visent des titres ou diplômes homologués.
La moitié des contrats sont **inférieurs à 12 mois**.

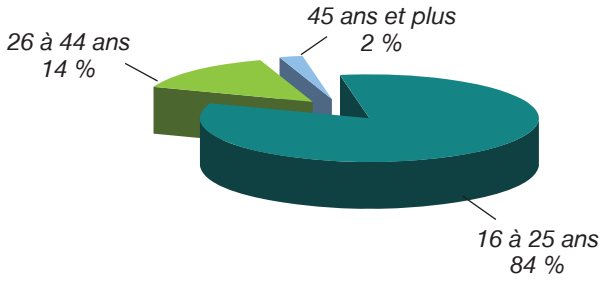
1 I TAILLE DES ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES



Taille de l'entreprise	Nombre de contrats
Moins de 10 salariés	966
10 à 49 salariés	423
50 à 199 salariés	227
200 à 499 salariés	120
500 salariés et plus	470
Total	**2 206**

2/3 des recrutements en contrat de professionnalisation sont conclus dans des entreprises de moins 50 salariés. 45 % sont signés dans les TPE.

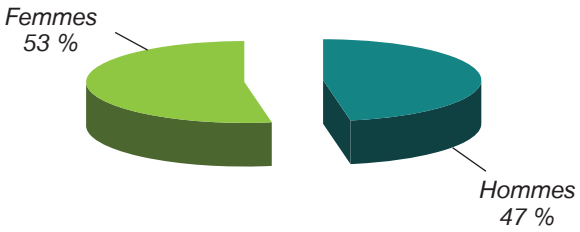
2 I ÂGE DES STAGIAIRES



Âge	Nombre
16 à 25 ans	1 839
26 à 44 ans	315
45 ans et plus	52
Total	**2 206**

Les employeurs confirment leur tendance d'embauche en alternance pour un public de moins de 26 ans (84 % des contrats de professionnalisation). Le recrutement en alternance d'un salarié de plus de 45 ans reste difficile.

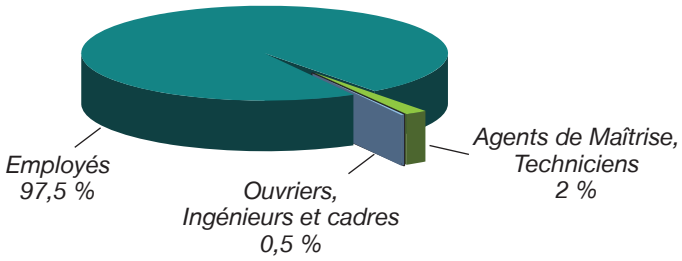
3 I GENRE DES STAGIAIRES



Genre	Nombre
Femmes	1 166
Hommes	1 040
Total	**2 206**

Le sexe n'est pas un facteur déterminant dans le recrutement en contrat de professionnalisation.

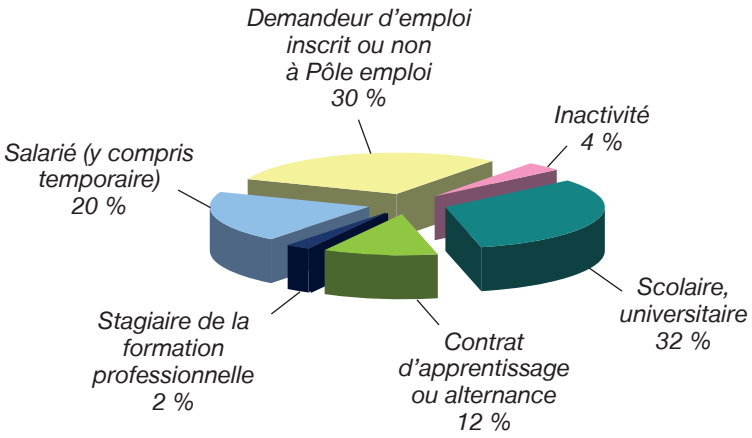
4 I CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES STAGIAIRES



CSP	Nombre
Ouvriers	7
Employés	2 156
Agents de Maîtrise, Techniciens	43
Ingénieurs et cadres	0
Total	**2 206**

La majorité des contrats de professionnalisation sont signés sous un statut d'employé. Les adhérents d'AGEFOS PME qui recrutent en contrat de professionnalisation relèvent pour une grande majorité du secteur des services.

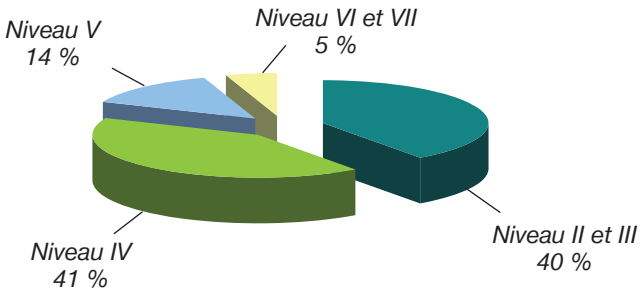
5 I SITUATION D'ORIGINE DES STAGIAIRES



Situation avant Contrat	Nombre
Scolaire, universitaire	716
Contrat d'apprentissage ou alternance	257
Contrat aidé : CES, emploi-jeunes, CIE, CIVIS	8
Stagiaire de la formation professionnelle	55
Salarié (y compris temporaire)	441
Demandeur d'emploi inscrit ou non à Pôle emploi	651
Inactivité	78
Total	**2 206**

32 % des bénéficiaires sortent du système scolaire et universitaire. Ces jeunes poursuivent en majorité une qualification de niveau BAC +2.
30 % des bénéficiaires étaient demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi.

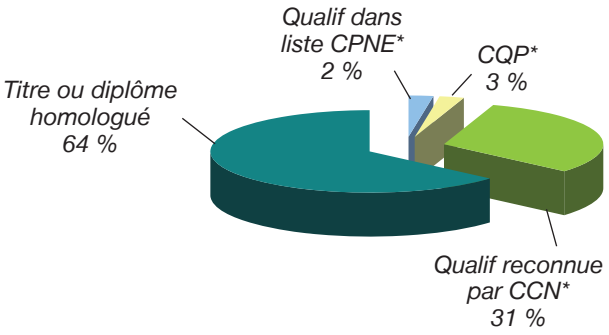
6 I NIVEAU DE FORMATION INITIALE DES STAGIAIRES



Niveau de formation	Nombre
Niveau II : Bac +3 et plus Niveau III : Bac +2 (DUT, BTS...)	885
Niveau IV : niveau Bac	909
Niveau V : niveau CAP - BEP	304
Niveau VI : sortie de 3ème Niveau VII : sortie de collège avant la 3ème	108
Total	**2 206**

81 % des bénéficiaires détiennent au moins un niveau IV. Les entreprises privilégient le recrutement de bénéficiaires qualifiés.
40 % des bénéficiaires détiennent un niveau II et III : les contrats signés amènent plutôt à la validation d'une qualification reconnue dans la CCN*. Ils se font sur une durée inférieure à 12 mois.

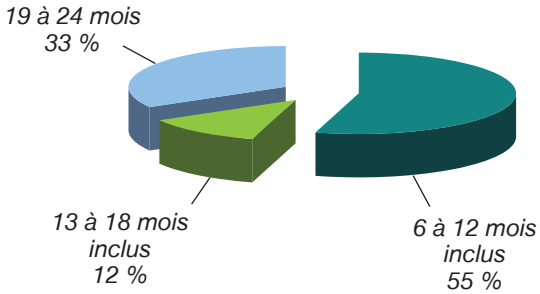
7 I NIVEAU DE QUALIFICATION VISÉE



Qualifications visées	Nombre
CQP*	56
Qualification dans liste CPNE*	55
Qualification reconnue par CCN*	689
Titre ou diplôme homologué	1 406
Total	**2 206**

67 % des formations conduisent à une certification reconnue par le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

8 I DURÉE DES CONTRATS

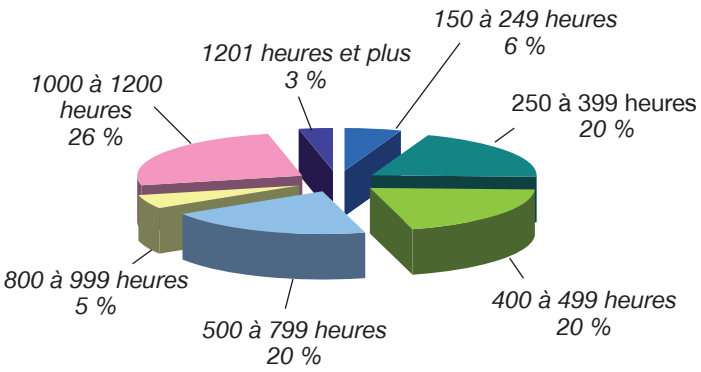


Durée des contrats	Nombre
6 à 12 mois	1 198
13 à 18 mois	275
19 à 24 mois	733
Total	**2 206**

Plus de la moitié des contrats sont d'une durée inférieure à 12 mois.

* CCN : Convention Collective Nationale
CPNE : Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi
CQP : Certificat de Qualification Professionnelle

9 I DURÉE DE FORMATION EN HEURES FINANCÉES



Durée en heures financées	Nombre
150 à 249 heures	124
250 à 399 heures	441
400 à 499 heures	446
500 à 799 heures	450
800 à 999 heures	116
1000 à 1200 heures	556
1201 heures et plus	73
Total	**2 206**

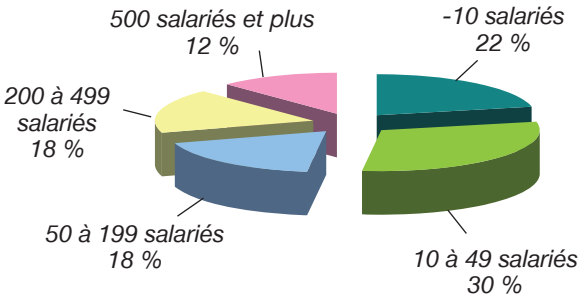
La durée de la formation est liée à la durée du contrat de professionnalisation.
29 % des contrats visent des formations diplômantes supérieures à 1000 heures. Ils se réalisent plutôt sur 24 mois.

Période de professionnalisation

ÉLÉMENTS CLÉS

1 780 bénéficiaires de périodes (2 802 périodes en 2010, soit une baisse 36 %).
Engagement : 4 141 424 € pour un coût moyen de **2 327 €.**
Ces chiffres s'inscrivent dans la continuité de la crise économique de 2009-2010 qui a poussé les entreprises à utiliser ce dispositif pour pallier le chômage partiel et la baisse d'activité.
52 % des périodes sont signées par des entreprises de moins 50 salariés.
74 % des salariés sont des employés ou des techniciens/agents de maîtrise.
Plus de **70 %** visent des qualifications reconnues par les instances paritaires ou avec un objectif de professionnalisation.

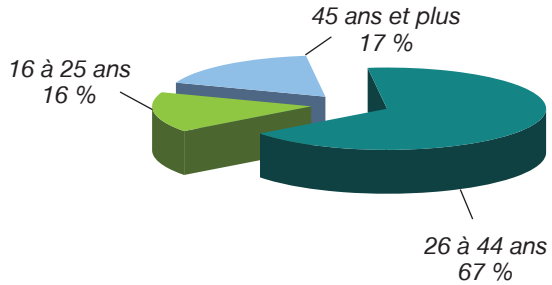
1 I TAILLE DES ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES



Taille de l'entreprise	Nombre de Contrats
Moins de 10 salariés	206
10 à 49 salariés	289
50 à 199 salariés	175
200 à 499 salariés	157
500 salariés et plus	116
Total	**1 780**

Une majorité des périodes de professionnalisation sont conclues par des entreprises de moins de 50 salariés et près d'1/4 ont lieu dans les TPE.

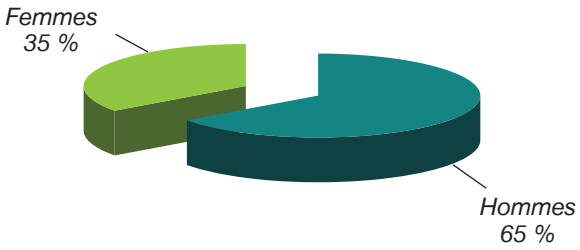
2 I ÂGE DES STAGIAIRES



Âge	Nombre
16 à 25 ans	310
26 à 44 ans	1 189
45 ans et plus	281
Total	**1 780**

2/3 des périodes de professionnalisation sont mobilisées par des salariés âgés de 26 à 44 ans. Ce qui correspond sensiblement à la part d'actifs de cette tranche d'âge.

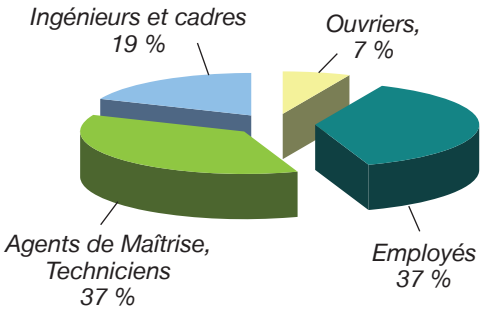
3 I GENRE DES STAGIAIRES



Genre	Nombre
Femmes	623
Hommes	1 157
Total	**1 780**

Les hommes bénéficient plus de la période de professionnalisation que les femmes.

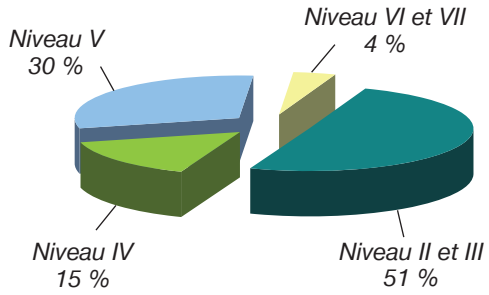
4 I CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES STAGIAIRES



CSP	Nombre
Ouvriers	120
Employés	676
Agents de Maîtrise, Techniciens	653
Ingénieurs et cadres	331
Total	**1 780**

74 % des salariés sont des employés ou des techniciens/agents de maîtrise.

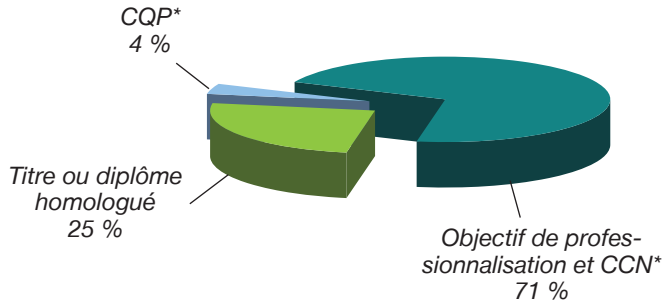
5 I NIVEAU DE FORMATION INITIALE DES STAGIAIRES



Niveau de formation	Nombre
Niveau II : Bac +3 et plus Niveau III : Bac +2 (DUT, BTS...)	897
Niveau IV : niveau Bac	271
Niveau V : niveau CAP - BEP	538
Niveau VI : sortie de 3ème Niveau VII : sortie de collège avant la 3ème	74
Total	**1 780**

Plus de la moitié des salariés ont déjà un niveau II et III.
Néanmoins, 1/3 des salariés utilisent ce dispositif pour acquérir une qualification professionnelle reconnue alors qu'ils ont un niveau initial équivalent au BEP-CAP.

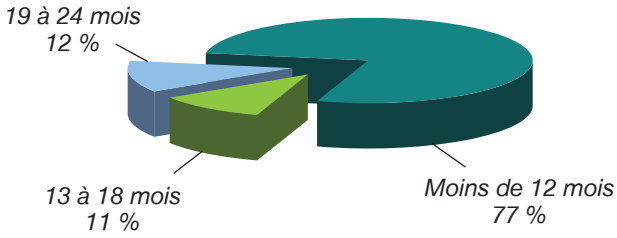
6 I NIVEAU DE QUALIFICATION VISÉE



Qualifications visées	Nombre
CQP*	69
Objectif de Profes-sionnalisation et CCN*	1 267
Titre ou Diplôme homologué	444
Total	**1 780**

En grande majorité, les périodes de professionnalisation visent des qualifications reconnues CCN* ou des actions de formation avec un objectif de professionnalisation.
Ces périodes permettent l'obtention d'une qualification reconnue en lien avec le poste occupé.

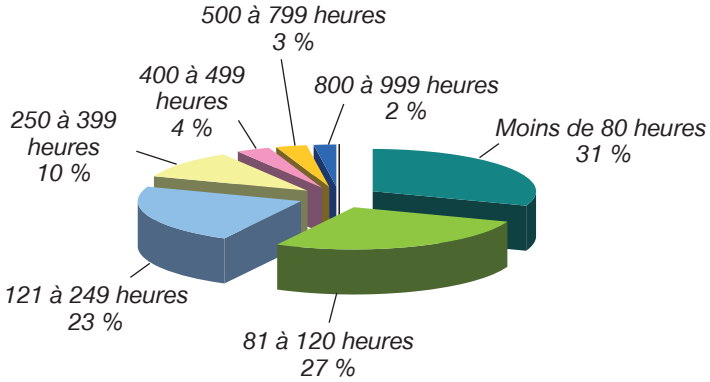
7 I DURÉE DES PÉRIODES



Durée des contrats	Nombre
Moins de 12 mois	1 376
13 à 18 mois	192
19 à 24 mois	212
Total	**1 780**

Les périodes sont inférieures à 12 mois. Elles correspondent à des parcours de formation qui contribuent au maintien dans l'emploi ou à un changement de poste.

8 I DURÉE DE FORMATION EN HEURES FINANCÉES



Durée en heures financées	Nombre
Moins de 80 heures	545
81 à 120 heures	484
121 à 249 heures	406
250 à 399 heures	190
400 à 499 heures	63
500 à 799 heures	50
800 à 999 heures	41
1000 heures et plus	1
Total	**1 780**

Plus de la moitié des périodes se font sur moins de 120 heures. Elles correspondent à des parcours qualifiants.
9 % se font sur plus de 400 heures et visent par conséquent des formations longues et diplômantes.

* CCN : Convention Collective Nationale
CQP : Certificat de Qualification Professionnelle

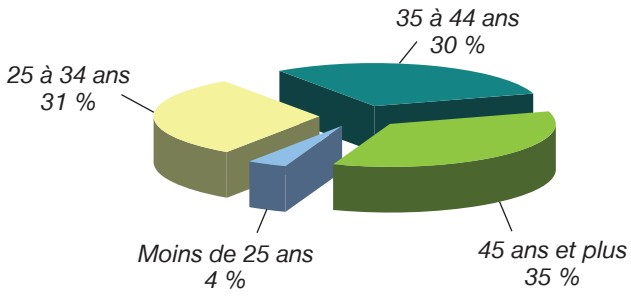
Droit individuel à la formation

(DIF prioritaire)

ÉLÉMENTS CLÉS

6 320 DIF prioritaires ont été enregistrés en 2011(5 050 en 2010, soit une évolution de 25 %).
1/3 des bénéficiaires de DIF prioritaires sont des employés.
Engagement : 2 233 266 € pour un coût moyen de **353 €.**

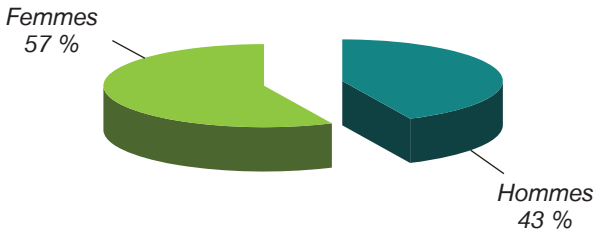
1 I ÂGE DES STAGIAIRES



Âge	Nombre
Moins de 25 ans	253
25 à 34 ans	1 936
35 à 44 ans	1 896
45 ans et plus	2 235
Total	**6 320**

2/3 des bénéficiaires de DIF prioritaires ont entre 25 et 44 ans.

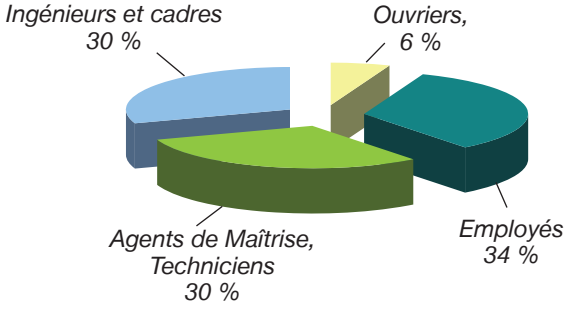
2 I GENRE DES STAGIAIRES



Genre	Nombre
Femmes	3 603
Hommes	2 717
Total	**6 320**

Les femmes utilisent plus le DIF prioritaire que les hommes.

3 I CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES STAGIAIRES



CSP	Nombre
Ouvriers	360
Employés	2 141
Agents de Maîtrise, Techniciens	1 898
Ingénieurs et cadres	1 921
Total	**6 320**

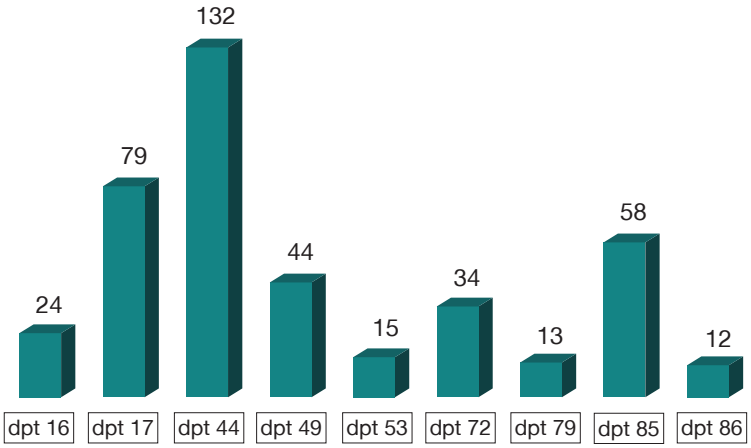
La majorité des entreprises adhérentes à l'AGEFOS PME relève principalement du secteur des services.
Près de 2/3 des bénéficiaires qui utilisent le DIF, sont des ingénieurs, cadres, agents de maîtrise et techniciens.
1/3 des bénéficiaires sont des employés.

DIF portable

ÉLÉMENTS CLÉS

411 DIF portables enregistrés en 2011.
Engagement : 245 766 € pour un coût moyen de **598 €.**

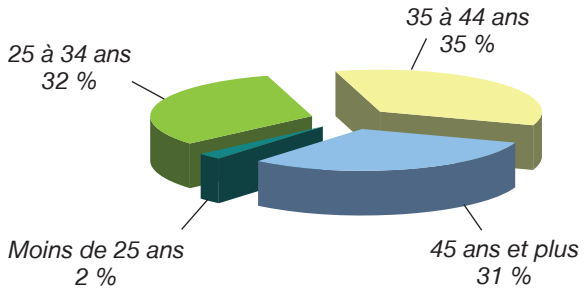
1 I RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR DÉPARTEMENT



Région	Total des dossiers acceptés
Pays de la Loire	283
Poitou-Charentes	128

Plus de 600 appels de demandeurs d'emploi ont été reçus par notre plateforme téléphonique et 411 dossiers ont été financés par AGEFOS PME.
70 % des dossiers proviennent de la région Pays de la Loire avec 1/3 des formations sur la Loire-Atlantique.
Sur la région Poitou-Charentes, c'est le département de la Charente-Maritime qui réunit le plus de demandes.

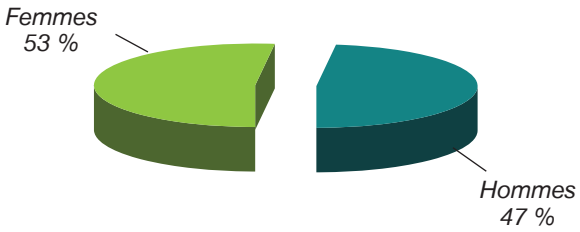
2 I ÂGE DES STAGIAIRES



Âge	Nombre
Moins de 25 ans	10
25 à 34 ans	131
35 à 44 ans	143
45 ans et plus	127
Total	**411**

La ventilation selon l'âge est homogène : environ 1/3 par dizaine entre 25 et 55 ans.

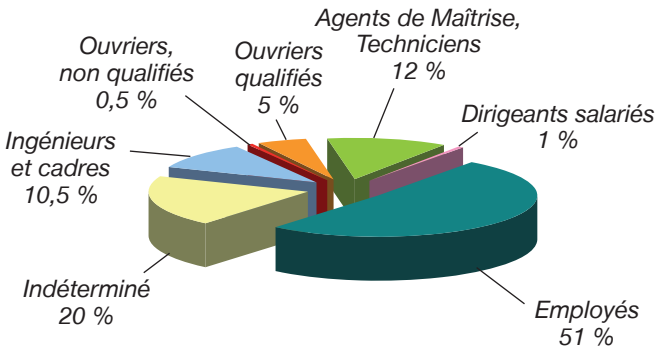
3 I GENRE DES STAGIAIRES



Genre	Nombre
Femmes	245
Hommes	166
Total	**411**

Les femmes mobilisent davantage leur DIF portable.

4 I CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES STAGIAIRES



CSP	Nombre
Ouvriers non qualifiés	2
Ouvriers qualifiés	21
Agents de Maîtrise, Techniciens	50
Dirigeants salariés	3
Employés	210
Ingénieurs et cadres	43
Indéterminé	82
Total	**411**

Sur les 80 % de catégories socio-professionnelles connues dans les DIF portables en 2011, les 2/3 sont des employés.

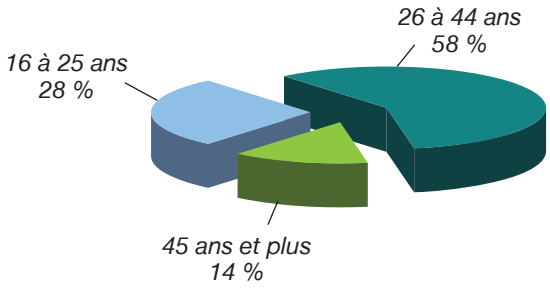
Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE)

ÉLÉMENTS CLÉS

94 POE individuelles enregistrées en 2011.
Engagement : 69 807 € pour un coût moyen de 743 €.

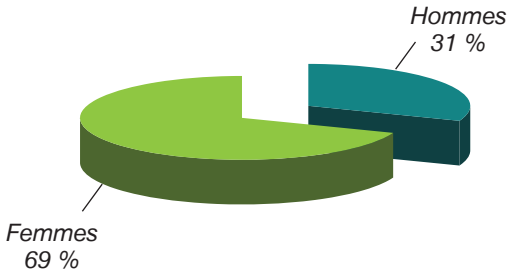
La POE Individuelle est mobilisable depuis la loi du 26 novembre 2009 sur la formation professionnelle.
Si nous devions donner la description d'une personne qui a bénéficié d'une POE individuelle, il s'agirait d'une femme (69 %), âgée entre 26 et 44 ans (58 %) et qui est employée (94 %).

1 I ÂGE DES STAGIAIRES



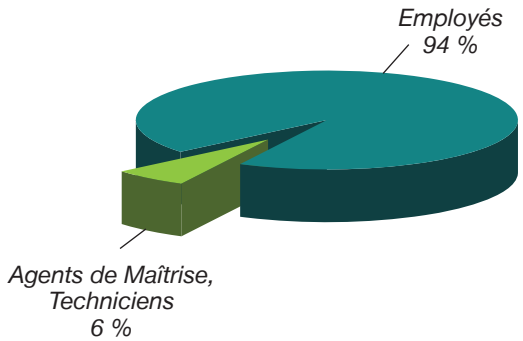
Âge	Nombre
16 à 25 ans	26
26 à 44 ans	55
45 ans et plus	13
Total	**94**

2 I GENRE DES STAGIAIRES



Genre	Nombre
Femmes	65
Hommes	29
Total	**94**

3 I CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES STAGIAIRES



CSP	Nombre
Ouvriers	0
Employés	88
Agents de Maîtrise, Techniciens	6
Ingénieurs et cadres	0
Total	**94**

AGEFOS PME, votre partenaire emploi-formation, partout en France

AGEFOS PME LOIRE-ATLANTIQUE
3 rue des Citrines - CS 13234
44332 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 28 23 50 40
Fax 02 28 23 50 49

AGEFOS PME MAINE ET LOIRE
1 Square de la Nouvelle France
BP 20548
49305 CHOLET CEDEX
Tél. 02 41 49 14 40
Fax 02 41 58 70 41

AGEFOS PME MAYENNE
31 allée du Vieux Saint-Louis
53000 LAVAL
Tél. 02 43 59 28 88
Fax 02 43 59 28 89

AGEFOS PME SARTHE
Centre Novaxis
75 boulevard Marie et Alexandre Oyon
72100 LE MANS
Tél. 02 43 57 30 30
Fax 02 43 85 74 14

AGEFOS PME VENDEE
25 rue des Halles
85000 LA ROCHE SUR YON
Tél. 02 51 46 01 95
Fax 02 51 62 68 42

AGEFOS PME CHARENTE
28 rue de Paris
16000 ANGOULÊME
Tél. 05 45 92 64 58
Fax 05 45 95 38 01

AGEFOS PME CHARENTE-MARITIME
Immeuble Le Challenge porte Est
3 rue Jean Perrin - Les Minimes
17000 LA ROCHELLE
Tél. 05 46 44 00 01
Fax 05 46 41 75 65

AGEFOS PME DEUX-SEVRES
11 rue Victor Grignard
ZI République II
86000 POITIERS
Tél. 05 49 01 89 80
Fax 05 49 60 23 87

AGEFOS PME VIENNE
11 rue Victor Grignard
ZI République II
86000 POITIERS
Tél. 05 49 01 78 30
Fax 05 49 60 23 87

AGEFOS PME PAYS DE LA LOIRE POITOU-CHARENTES

AGEFOS PME PAYS DE LA LOIRE / POITOU-CHARENTES
1 Square de la Nouvelle France - BP 20548 - 49305 CHOLET Cedex
Tél. 02 41 49 14 40 - Fax 02 41 58 70 41 - plpc.courrier@agefos-pme.com

www.agefos-pme-plpc.com

FONDS PARITAIRE DE SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

AGEFOS PME Pays de la Loire / Poitou-Charentes - Mai 2012 - Crédit photo : Kurhan